

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **20.01.2025**
~~le Greffe~~ Greffe

N° d'entreprise : **0832 382 635**

Nom

(en entier) : **Association Intercommunale Idelux Projets publics**

(en abrégé) : **IDELUX Projets publics**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON**

Objet de l'acte : Désignation d'administrateur

Réuni le 15 novembre 2024, le Conseil d'administration a chargé la Présidente de faire publier au Moniteur belge les décisions suivantes :

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Francis DEMASY, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Francis DEMASY, administrateur (Les Engagés) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de François HUBERTY, Bourgmestre à Neufchâteau (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne M. François HUBERTY, Bourgmestre à Neufchâteau (Les Engagés) pour remplacer Monsieur Francis DEMASY, administrateur (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 37 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 36 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Marc GAUTHIER, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Marc GAUTHIER, administrateur (Les Engagés) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de M. Nicolas CHARLIER, Bourgmestre à Tenneville (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne M. Nicolas CHARLIER, Bourgmestre à Tenneville (Les Engagés) pour remplacer Monsieur Marc GAUTHIER, administrateur (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 37 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 36 des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

• Réservé
au
Moniteur
belge

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Francis STEIFER, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Francis STEIFER, administrateur (PS) désigné sous quota provincial est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil provincial du 14 novembre 2024, la candidature de M. Stéphan DEMUL, Député provincial (PS) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil provincial, le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne M Stéphan DEMUL, Député provincial (PS) pour remplacer Monsieur Francis STEIFER, administrateur (PS) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 37 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 36 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur(trice) en remplacement de Francis DEMASY en qualité de membre du Comité de rémunération

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Francis DEMASY, administrateur sera démissionnaire de plein droit. Il est membre du Comité de rémunération. Il convient de pourvoir à son remplacement.

DÉCISION

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne François HUBERTY en remplacement de Monsieur Francis DEMASY comme membre du Comité de rémunération.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Benoît CLOSSON, administrateur démissionnaire de plein droit.

1. L'ajout du point à l'ordre du jour est justifié :

Vu la circulaire de la Région Wallonne du 10 octobre 2024 qui recommande que les administrateurs sortants soient remplacés avant l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux ;

Vu la décision du Conseil provincial du 14 novembre 2024,

2. A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Benoît CLOSSON, administrateur (MR) désigné sous quota provincial est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil provincial du 14 novembre 2024, la candidature de M. Denis COLLARD, Conseiller provincial (MR) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil provincial, le Conseil d'administration, à l'unanimité, désigne M Denis COLLARD, Conseiller provincial (MR) pour remplacer Monsieur Benoît CLOSSON, administrateur (MR) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 37 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 36 des statuts.

Pour extrait conforme,

Séverine PIERRET,
Présidente